



Participants à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption Décembre 2021



Premier Sous-Secrétaire/ Khaled Abd El-Rahman
Président adjoint de l'Autorité de Contrôle Administratif pour les affaires de l'Académie et la coopération internationale

Dix ans face à la corruption

En 2010, l'Organisation de coopération et de Développement économiques (OCDE) a publié un rapport sur la lutte contre la corruption en Égypte, dans le cadre d'un mécanisme mis en place par l'Organisation après la crise financière mondiale de 2008 appelé Stratégie de développement et de soutien du climat des affaires, le mécanisme s'intéressait à l'Égypte en tant que pays important de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Le rapport a souligné qu'il existe de nombreux défis dans le dossier de la lutte contre la corruption en Égypte, dont les plus importants sont l'absence d'un plan ou d'une stratégie globale pour lutter contre la corruption, l'application irrégulière de la loi dans le domaine de la lutte contre la corruption, le manque d'intérêt pour la sensibilisation à l'importance de la prévention et de la lutte contre la corruption, ainsi que l'absence du secteur privé ou de la société civile en tant que partenaire clé dans la lutte contre la corruption dans l'environnement des affaires et des investissements en particulier. Le rapport conclut qu'un certain nombre de recommandations doivent être mises en œuvre, à savoir :

Élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption, un plan exécutif et un système de suivi de la mise en œuvre et de l'engagement de tous les niveaux de l'État envers cette stratégie.

Reconstruire la culture de l'intégrité dans la société égyptienne.

Soutenir, renforcer et activer les organes travaillant dans le domaine de la lutte contre la corruption.

Identifier les domaines les plus vulnérables à la corruption dans le secteur public.

Soutenir et développer le dialogue avec la société civile et les médias.

Revoir le cadre législatif et juridique conformément aux normes internationales.

Élaborer et mettre en œuvre des politiques conformes aux normes internationales et aux meilleures pratiques mondiales.

Les défis contenus dans le rapport reflétaient la réalité qui prévalait avant 2010, malgré les divers efforts et leur multiplicité, mais ils étaient irréguliers ou instables en raison de manque de réelle coordination et d'un cadre global pour toutes les parties travaillant et associées à ce dossier vital et important.

Le but du présent article n'est pas d'énumérer les événements ultérieurs survenus en 2011 et ce dont le pays a été témoin par la suite, de les analyser ou de discuter de leurs causes, mais plutôt de montrer ce qui a changé dans l'approche de l'État égyptien pour faire face à la corruption en développant un cadre intégré qui comprend la législation, les institutions et les politiques au cours des dix dernières années, notamment à partir du début de 2014 marqué par la publication de la Constitution de la République arabe d'Égypte 2014 et la publication de la Stratégie nationale de lutte contre la Corruption, sans mentionner les efforts déployés à cet égard mais il suffit d'identifier les cadres et les politiques générales qui clarifient les fondements construits, ce qui nécessite également une



La Stratégie reposait sur une vision claire : « une société qui lutte contre la corruption et rétablit une culture de transparence, d'intégrité, de justice et de loyauté avec le soutien d'organes administratifs efficaces ».

Les objectifs de la Stratégie ont été fixés et un plan exécutif intégré a été élaboré, dans lequel les politiques de mise en œuvre des objectifs, les responsables de la mise en œuvre, le calendrier et la méthode de suivi ont été définis.

la corruption et d'autres accords internationaux et régionaux, la formulation d'une vision égyptienne unifiée exprimée dans les forums internationaux et la réalisation d'une évaluation internationale de la législation, des réglementations et des décisions nationales relatives à la prévention, à la lutte et à la prévention de la corruption. «

Le Comité est présidé par le Premier ministre et ses membres comprennent le ministre du Développement local et Administratif, le ministre de la justice, le président de l'Autorité de Contrôle Administratif, le chef de l'Autorité des Poursuites Administratives et des représentants des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères, des Renseignements généraux, du Ministère public, de l'Organisme central d'audit et de l'Unité de lutte contre le Blanchiment d'Argent.

De plus, la même année 2014, la décision n° 1022 du Premier ministre a été publiée pour créer le sous-comité de coordination dirigé par le président de l'Autorité de Contrôle Administratif et composé de représentants de toutes les Autorités concernées. Le sous-comité est chargé de préparer les études nécessaires à l'élaboration de la Stratégie nationale de lutte contre la Corruption, de développer les mécanismes de coordination nécessaires entre les organes de contrôle de l'État pour échanger des informations et des expériences entre elles et proposer les solutions les plus appropriées afin d'éliminer les manifestations de corruption et élaborer des recommandations pour diffuser une culture d'intégrité et de transparence dans la société.

L'activation des travaux de ces comités a conduit à l'élaboration de la première Stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Troisièmement : La Stratégie nationale de lutte contre la corruption a été publiée en 2014, et une période de 4 ans a été fixée jusqu'en 2018 pour en mettre en œuvre la première version. Cette stratégie a été précédée d'une étude approfondie sur le phénomène de la corruption en Égypte et ses types, d'une revue des études les plus importantes menées sur le phénomène, à l'intérieur ou à l'extérieur, des différentes méthodes de mesure et des causes du phénomène en Égypte, qu'elles soient économiques, administratives ou sociales. Une quadruple analyse stratégique, SWOT analysis, des forces, des faiblesses, des opportunités disponibles et des menaces potentielles dans l'environnement environnant a été effectuée.

La Stratégie repose sur une vision claire : « Une société qui lutte contre la corruption et rétablit une culture de transparence, d'intégrité, de justice et de loyauté avec le soutien d'organes administratifs efficaces ».

Les objectifs de la Stratégie ont été fixés et un plan exécutif intégré a été élaboré, dans lequel les politiques de mise en œuvre des objectifs, les responsables de la mise en œuvre, le calendrier, la méthode de suivi et les indicateurs de mesure de la performance ont été définis.

À la fin de la période de la Stratégie, le rapport final de suivi de la mise en œuvre a été publié, comprenant les objectifs qui pouvaient être atteints, les taux de mise en œuvre et les défis les plus importants qui sont apparus au cours de la période et le rapport de suivi a été publié dans les médias.

Ensuite, la deuxième phase de la Stratégie 2019-2022 a été émise, puis la troisième et actuelle phase 2023-2030, et la dernière étape a été caractérisée par la participation active de la société civile et du secteur privé à la fixation des objectifs de la Stratégie, qui ont été identifiés avec précision dans cinq pistes stratégiques, à savoir la piste administrative, la piste législative et judiciaire, la piste des entités de lutte contre la corruption, la piste de sensibilisation et participative et enfin la piste de la coopération régionale et internationale.

La méthodologie de préparation de la phase actuelle de la

détermination à poursuivre les efforts jusqu'à ce que nous atteignons nos nobles objectifs dans ce domaine.

Premièrement : La promulgation de la Constitution de la République arabe d'Égypte en 2014, qui consacre, dans sa cinquième partie sur le système de gouvernement, un chapitre sur « les conseils nationaux, les organes indépendants et les agences de contrôle » et fait référence, à l'article n° 215, aux organes de contrôle les plus importants, à savoir la Banque centrale en précisant sa compétence en matière de suivi de la performance du système bancaire, l'Organisme central d'audit, chargé du contrôle des fonds de l'État, du suivi de l'exécution du budget et de l'audit de ses comptes définitifs, et l'Autorité de Contrôle Administratif. Il convient de noter que la Constitution n'inclut pas la compétence de l'Autorité de Contrôle Administratif, en raison de la globalité et la généralité de cette compétence dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption.

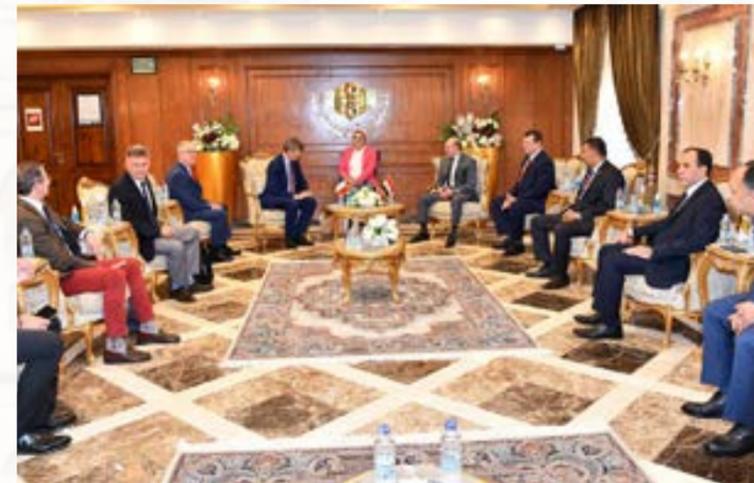
La Constitution a affirmé l'indépendance technique, financière et administrative des Autorités de contrôle afin d'assurer leur neutralité, leur indépendance et la protection nécessaire de leurs membres, a précisé les modalités de nomination de leurs dirigeants, la durée de leur nomination, et la méthode de soumission des rapports annuels au président de la République, à la Chambre des représentants et au premier ministre, et a assuré le signalement des preuves de violations ou de crimes aux autorités d'enquête compétentes.

L'article 218 est la disposition la plus importante de la Constitution dans le domaine de la lutte contre la corruption, qui stipule : « L'État s'engage à lutter contre la corruption et la loi définit les Autorités indépendantes et les organes de contrôle compétents pour le faire. Les Autorités et les organes de contrôle compétents s'engagent à se coordonner entre eux dans la lutte contre la corruption et à promouvoir les valeurs d'intégrité et de transparence afin d'assurer la bonne exécution de la fonction publique et la préservation des fonds publics, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption en partenariat avec d'autres Autorités et organes compétents, conformément à la loi ».

L'article traite d'un certain nombre de défis mentionnés dans l'introduction du rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Deuxièmement : La création du Comité National de Coordination de la lutte contre la corruption et du sous-comité de coordination :

En 2010, le Premier ministre a pris la décision de créer le Comité national de Coordination de la lutte contre la corruption et, à la suite de la publication de la Constitution égyptienne en 2014, il a pris la décision n° 493 de 2014 modifiant les dispositions de la première décision, de sorte que le Comité est préoccupé par « l'activation de l'application effective des dispositions de la Convention des Nations Unies contre



L'Etat a entamé des démarches sérieuses pour construire une culture communautaire et sensibiliser aux concepts d'intégrité, de transparence, de prise de conscience des risques de corruption et des moyens de prévention et de lutte

tre la Corruption, puis l'Égypte a adhéré à la Convention Africaine, à la Convention Arabe contre la Corruption et, plus récemment, à la Convention des pays islamiques contre la Corruption.

En 2015 et 2020, l'Égypte a rempli ses obligations envers la Convention des Nations Unies contre la corruption, de sorte qu'en 2015, les chapitres de la Convention sur la criminalisation et la coopération internationale ont été examinés, et en 2020, les chapitres sur la prévention de la corruption et le recouvrement d'avoirs ont été revus et les deux rapports d'audit ont été publiés sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Au cours de l'année 2019, l'Autorité de Contrôle Administratif a organisé le premier Forum Africain de Lutte contre la Corruption à Charm el-Cheikh en présence du président de la République, des ministres de la Justice et de l'Intérieur, des chefs des autorités de lutte contre la corruption, des organes d'audit, de la lutte contre l'enrichissement illicite et le blanchiment d'argent dans les pays africains. La participation a atteint plus de 200 hauts fonctionnaires africains. La conférence visait à encourager les pays africains à adopter des politiques, des plans d'action et des programmes menant à la prévention de la corruption et à l'échange de connaissances, d'expériences, d'informations et de meilleures pratiques entre les pays du continent.

Au cours de la même période, de nombreux autorités de contrôle ont rejoint des groupes internationaux et régionaux pour échanger des informations et des expériences dans le domaine de la lutte contre la corruption, notamment l'Autorité de Contrôle Administratif, le ministère public et l'Unité de lutte contre le blanchiment d'argent qui ont adhéré au réseau mondial d'autorités répressives et de lutte contre la corruption GLOBE.

L'Autorité de Contrôle Administratif a également rejoint le réseau des autorités de Prévention de la Corruption Network of Corruption Prevention Authorities.

Il existe également un certain nombre de mémorandums d'accord conclus entre l'Autorité de Contrôle Administratif et les Autorités nationales de surveillance et leurs homologues régionaux et internationaux, notamment la signature de mémorandums d'accord par l'Organisme central d'audit avec ses homologues en Arabie saoudite et au Koweït. De plus, l'Autorité de Contrôle Administratif a signé des mémorandums d'accord avec un certain nombre d'homologues dans plusieurs pays, dont l'Arabie saoudite, la Jordanie, la Bulgarie, la France et la Malaisie.

L'Égypte a également présidé la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies

Stratégie a été basée sur les résultats de la mise en œuvre de la deuxième phase et les succès et réalisations qui peuvent être mis à profit afin de relever les défis et étudier les moyens de les affronter efficacement sur la base d'une approche scientifique appliquée.

Le mécanisme de suivi a également été automatisé de manière intégrée, ce qui permet un suivi instantané du niveau de mise en œuvre des objectifs et facilite le processus de suivi et d'identification des défis ou des problèmes de mise en œuvre. De plus, les coordinateurs dans toutes les entités concernées par la mise en œuvre sont formés périodiquement à l'Académie Nationale de Lutte contre la Corruption.

Jusqu'à présent, le taux de mise en œuvre de la deuxième phase de la Stratégie est de 86% de l'objectif, et des rapports de suivi sur la mise en œuvre de la Stratégie ont été publiés dans divers médias et sur le site Web de l'Autorité de Contrôle Administratif en tant qu'étape importante dans la mise à disposition de données et d'informations à tous les segments de la société.

Quatrièmement : Entamer des démarches sérieuses pour construire une culture communautaire et sensibiliser aux concepts d'intégrité, de transparence, de prise de conscience des risques de corruption et des moyens de prévention et de lutte :

Depuis 2016/2017, l'Autorité de Contrôle Administratif a adopté des mesures sérieuses dans ce domaine en préparant et en promouvant des campagnes publicitaires sous la forme d'une série de messages publicitaires porteurs d'idées sérieuses afin de faire face à la corruption et être une communication de marketing social intégrée avec l'aide de spécialistes chevronnés et d'experts dans les médias et domaine social. Des icônes égyptiennes de l'art et des médias ont participé à ces campagnes, dont la première intitulée «L'Égypte est plus forte que la corruption», a été suivie d'autres campagnes : «Commencez vous-même», «Miroirs», «Connaissez votre droit» et « Qui gagnera ? » Toutes visent à attirer l'attention sur le rôle de toute la Société dans la lutte contre les manifestations négatives et les pratiques erronées et corrompues.

La création de l'Académie Nationale de Lutte contre la Corruption a également joué un rôle majeur en commençant à sensibiliser le public à la lutte contre le phénomène de la corruption, ses effets négatifs et ses risques et à indiquer les moyens de prévention. Depuis sa création en 2018, l'Académie a formé plus de 80 000 stagiaires dans les domaines de la gouvernance et de la prévention de la corruption de tous les groupes de la société, en plus des travailleurs du secteur gouvernemental, les organisations de la société civile et le secteur privé qui ont reçu une grande et sérieuse opportunité de formation. Il convient de noter que la diversité des catégories de

La première campagne intitulée «L'Égypte est plus forte que la corruption» a été suivie d'autres campagnes : «Commencez vous-même», «Miroirs», «Connaissez votre droit» et « Qui gagnera ? » Toutes visent à attirer l'attention sur le rôle de toute la Société dans la lutte contre les manifestations négatives et les pratiques erronées et corrompues.

stagiaires a montré un intérêt particulier pour les jeunes, les femmes et les personnes aux besoins spécifiques.

Les activités de l'Académie variaient entre la tenue de séminaires culturels, d'ateliers et de séminaires auxquels participaient de nombreuses parties concernées par le dossier de la prévention de la corruption. De plus, l'Académie participe depuis deux ans à la Foire Internationale du Livre du Caire, où diverses éditions sont distribuées et présentées, dont la distinguée édition culturelle «Conscience de la Patrie», qui est la première édition qualitative spécialisée dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption.

En coordination avec les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans ce domaine, des programmes d'études ont été préparés pour s'adapter aux différents stades de l'éducation afin de sensibiliser les jeunes générations égyptiennes pour qu'elles soient dotées des connaissances et des informations suffisantes nécessaires dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption.

Le ministère des Finances a également lancé et publié le «Budget du citoyen» il y a des années, qui comprend la publication du budget général de l'État et des recettes et dépenses de l'État, tout comme le ministère du plan à travers le lancement et la publication du «Plan du citoyen» sur le site Web du ministère pour sensibiliser aux aspects des dépenses publiques dans l'État.

La plupart des entités gouvernementales, en particulier ceux qui fournissent des services publics, ont créé des sites Web offrant diverses informations et données sur leurs activités et les services qu'ils fournissent, conformément aux principes de transparence et de disponibilité des informations afin de sensibiliser davantage la communauté aux rôles et activités de ces entités.

Il a également été coordonné avec les institutions religieuses telles qu'Al-Azhar Al-Sharif, le Ministère des Dotations et l'Église égyptienne pour présenter un discours religieux à diverses occasions exhortant à se distancier de la corruption et des déviations et à diffuser la conscience religieuse parmi les citoyens.

Par conséquent, nous pouvons dire que les mesures prises pour sensibiliser la communauté et former une culture consciente en vue de prévenir et combattre la corruption sont des étapes essentielles et un début sur ce chemin continu qui nécessite des efforts, un travail et une activité assidus et diligents, car la tâche de formation d'une culture communautaire est l'un des défis les plus importants qui doit être progressive et déterminée à se poursuivre, ce que l'État égyptien et toutes ses institutions sont déterminés à faire.

Cinquièmement : L'interaction régionale et internationale, l'application des normes internationales et l'échange d'expériences

Au cours des dernières années, l'interaction régionale et internationale des institutions égyptiennes dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption a connu un développement sans précédent à tous les niveaux, et nous nous référons aux plus importants à cet égard, car l'inventaire de tous les efforts nécessite plusieurs articles.

L'Égypte a déjà ratifié la Convention des Nations Unies con-

contre la corruption pendant deux ans. La session s'est tenue à Charm el-Cheikh en 2021 et a publié de nombreuses décisions, dont les plus importantes sont celles liées à la lutte contre la corruption pendant les périodes de crise et d'urgence en raison de ce que le monde a subi pendant la pandémie de corona.

D'autre part, l'Autorité de Contrôle Administratif a présidé la Fédération des Autorités africaines de lutte contre la corruption pendant trois ans à compter de 2022.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, l'Égypte participe aux mécanismes du Groupe de Travail Financier pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et du groupe Egmont de l'Unité d'Investigation Financière. En 2021, l'Égypte a mis en œuvre le mécanisme d'évaluation mutuelle des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et les résultats de l'évaluation ont été positifs.

En décembre 2018, le président de la République a annoncé le lancement de l'activité de l'Académie Nationale de Lutte contre la Corruption et la mise à disposition d'une initiative de formation pour 250 cadres africains travaillant dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption. Cela a été mis en œuvre au cours de la période de 2019 à 2021, ensuite le rapport final a été présenté au président de la République. Son Excellence a décidé de poursuivre l'initiative de formation de 180 cadres africains d'ici trois ans. En fait, 60 cadres africains ont été formés à ce jour et la mise en œuvre de l'initiative est en cours d'achèvement.

L'Égypte a également fait l'objet de l'évaluation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et le rapport du mécanisme a été publié en louant les politiques égyptiennes dans le domaine de la gouvernance et de la lutte contre la corruption et la volonté politique claire dans ce domaine et dans les domaines du développement durable. De même, l'Académie Nationale de lutte contre la corruption a signé un protocole d'accord avec le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs afin d'échanger des expériences et des connaissances dans divers domaines de l'audit et de souligner le rôle de l'Académie dans la formation de divers cadres africains dans les domaines de la gouvernance et de la Prévention et de la lutte contre la corruption.

Il y a eu de nombreux événements de formation mutuelle entre les organes de contrôle égyptiens, les forces de l'ordre et les organisations internationales et leurs homologues internationaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la République, dans le domaine de lutte contre la corruption. A titre d'exemple, l'Académie Nationale de lutte contre la Corruption a organisé des cours de formation en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour former des experts gouvernementaux de différents pays du monde sur les mécanismes d'examen conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les participants ont loué les capacités de l'Académie et le niveau avancé du programme de formation.

Le chemin est encore long et le travail se poursuit : Tout ce qui est mentionné dans cet article montre le changement radical qui s'est produit dans l'État égyptien au cours des dix dernières années dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption, de sorte qu'un cadre stratégique global a été constitué, qu'il soit législatif ou institutionnel, à travers lequel des travaux sont menés avec des étapes régulières et diligentes vers l'objectif souhaité, et qui consiste à réduire au maximum le phénomène de la corruption et d'ouvrir la porte à des perspectives d'avenir radieuses rétablissant le leadership de l'Égypte dans ce domaine et dans d'autres domaines.

En effet, l'une des motivations les plus importantes de ce qui a été mis en œuvre est la volonté politique claire de lutter efficacement contre le phénomène de la corruption dans la société égyptienne, en mettant en œuvre les plans et politiques définis et en encourageant les initiatives et la participation afin d'atteindre l'objectif principal, qui consiste à faire progresser le développement durable dans tous les domaines de l'État égyptien. Le chemin est encore long et le travail est toujours en cours, donc ce qui a été réalisé n'est que le bon début, mais nos ambitions dans ce domaine n'ont pas de limites jusqu'à ce que, si Dieu le Veut, nous atteignons la situation optimale pour faire face à toutes les manifestations de corruption d'une manière digne du statut de l'Égypte et de la grandeur de son peuple.